



Compte-rendu Conseil de Quartier Auteuil Nord

*Mardi 19 Novembre 2024
Ecole La Fontaine
Salle des Commissions*

Ordres du jour :

Prévention & sécurité, les bons réflexes.

Intervenants :

Jérémy Redler,

Maire du XVIe arrondissement

Mathias Pétricol,

Président délégué du Conseil de Quartier Auteuil Nord

Bruno Lionel-Marie,

Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat,
et des quartiers Auteuil Nord & Sud

Gérard Gachet,

Adjoint au Maire en charge de la Sécurité

Sébastien Nair,

Directeur de la Vie Associative et Citoyenne du XVIe arrondissement

Hélène Denéchère,

Commissaire central du XVIe arrondissement

Sokhna Diobaye,

Cheffe de la division de la Police Municipale du XVIe arrondissement

Mathias Pétricol : Bonsoir merci à tous d'être venus. Donc ce soir, nous sommes là pour parler du thème de la sécurité.

Bruno Lionel-Marie : Bonsoir à tous et à toutes, d'abord pour vous remercier d'être venus aussi nombreux et d'avoir bravé cette météo d'aujourd'hui. Moi, ce qui m'intéressait, quand on y a réfléchi en commission de conseil de quartier, c'est d'orienter vers des conseils. Après

l'intervention de Madame la Commissaire, que je remercie d'être présente à chaque fois au conseil de quartier, vous aurez évidemment la possibilité de poser vos questions. Je ne vais pas être plus long, Monsieur le Maire.

Jérémy Redler : Merci. Bonsoir à tous, je serai bref, je partage ce qui a été dit par le président du conseil de quartier, Mathias Pétricol, et par mon adjoint Bruno Lionel-Marie. A la mairie du 16e, nous sommes très investis auprès des habitants, on décentralise la mairie tous les mois dans 5 quartiers, et ces réunions de conseil de quartier font également partie de cette proximité.

Je voudrais remercier la commissaire. Elle vient sur le terrain avec nous, elle fait des déplacements avec nous, elle vient voir les problématiques sur le terrain avec nous, et elle vient surtout à la rencontre des habitants et répondre aux habitants. On a beaucoup, beaucoup de chance d'avoir une commissaire comme vous, madame la commissaire, dans le 16e arrondissement.

Et ce n'est évidemment pas mon adjoint à la sécurité, Gérard Gachet, qui nous contredira, parce que lui aussi est élu avec moi depuis 2008 dans le 16e arrondissement. On se rend compte de la chance que l'on a de vous avoir. Avec Gérard Gachet, on a fait du thème de la sécurité une priorité de la mandature.

J'ai demandé à la police municipale d'orienter ses objectifs au quotidien. Moi je fixe comme objectif à la police municipale d'être très présente sur le terrain, d'aller à la rencontre des habitants, d'aller dans le Bois de Boulogne, d'aller voir les commerçants et de se concentrer un peu plus là-dessus que sur de la verbalisation de véhicules parce que je pense qu'aujourd'hui on a besoin d'une vraie sécurité police nationale et police municipale.

Gérard Gachet : Je suis Gérard Gachet, adjoint au Maire à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Je trouve que le thème de ce soir est particulièrement bien choisi, les bons réflexes, la prévention.

Pourquoi ? Parce que la sécurité, on le dit souvent, mais la formule est bonne, c'est une coproduction. Alors il y a la tâche, évidemment, essentielle de la Police Nationale, qui doit être premier chef, premier rang dans la lutte contre la délinquance et la criminalité.

Comme le disait Jérémy Redler, il faut que la police municipale s'investisse beaucoup plus dans la lutte contre la délinquance et non pas seulement dans la lutte contre les incivilités.

Donc la tâche essentielle de la police nationale, les tâches nouvelles de la police municipale, les tâches des élus bien entendu, nous tous, avons comme fonction essentielle d'être des lanceurs d'alerte. Voilà. Merci de votre attention.

Hélène Denéchère : Bonsoir à tous. Merci de votre présence. En effet, le thème de la sécurité, c'est quelque chose qui nous concerne, quelque chose qui implique singulièrement les habitants du 16^e. Je suis affectée ici depuis 18 mois. Et effectivement, je constate un réel intérêt et un réel engagement des habitants du 16e pour leur sécurité. On a évoqué le sentiment d'insécurité.

Je voudrais y revenir un instant. Le sentiment d'insécurité, comme son nom l'indique, c'est un sentiment, donc ça a toute la dimension immatérielle et difficilement mesurable de tous les sentiments. On peut les comparer, mais c'est difficile de les mesurer. Mon travail, c'est la sécurité. Ce n'est pas le sentiment d'insécurité. Pour autant, lorsque j'échange avec les habitants, et en effet, Monsieur le Maire, vous l'avez précisé, c'est quelque chose qui est absolument fondamental pour moi, parce qu'on ne peut pas faire de la police seule, comme vous l'a remarquablement expliqué Monsieur le Maire adjoint.

Cette insécurité, elle doit être mesurée, et la réalité des statistiques sur lesquelles je travaille, doit évidemment être complétée par ces échanges avec la population. D'abord, parce qu'il y a des choses que les statistiques ne disent pas, notamment des plaintes qui ne sont pas déposées, donc des rappels, évidemment, que je vais refaire encore ce soir, sur le fait de porter nécessairement à la connaissance des services de police les faits qui sont constatés, mais également pour, peut-être parfois, désamorcer certaines choses.

Tout ça, ces propos liminaires étant passés, je voudrais effectivement insister sur la nécessité de révéler les faits que vous constatez ou dont vous êtes victime à la police nationale. Comment est-ce qu'on révèle des faits ? Alors en aucun cas par un message anonyme, qui plus est sur les réseaux sociaux. Ça ne s'appelle pas une révélation et ce ne sont pas des faits. Un fait, c'est quelque chose d'objectif, c'est quelque chose pour lequel on apporte une preuve, et c'est quelque chose pour lequel on ne se cache pas derrière l'anonymat, parce qu'en réalité, lorsque l'on est victime ou témoin d'un fait de délinquance, d'une infraction pénale, on n'a aucune raison de se cacher.

La première évidence, c'est que nous sommes dans un état de droit, que la police est aussi là pour protéger les victimes et les auteurs, et qu'en aucun cas, on ne tolérera de représailles si quelqu'un révèle des faits. La deuxième chose, c'est que révéler ces faits de manière certes publique, mais sur un réseau social, ça ne s'adresse clairement pas la bonne personne. Ça ne sert qu'à alimenter le sentiment d'insécurité par des faits qui ne sont pas vérifiés, puisque très souvent, les faits déclarés sous couvert d'anonymat ne s'embarrassent pas de vérité.

Donc c'est pour ça qu'on a besoin de la population, et que la sécurité, ça ne se fera jamais seul, effectivement, c'est une coproduction, un continuum, si on veut reprendre les termes consacrés par la loi. C'est-à-dire, ce continuum, c'est véritablement cette chaîne, qui existe déjà sur le plan pénal, vous le savez, la police travaille sur les enquêtes qu'elle fournit ensuite à l'autorité judiciaire qui décide ou non de poursuivre et ensuite de juger. Et cette chaîne-là, en fait, elle ne commence pas au moment de la police, elle commence avec la population.

A aucun moment, on ne vous demandera de vous substituer à la police nationale ou à la police municipale. Chacun a des compétences qui sont établies par la loi. Effectivement, la police nationale est tributaire du pouvoir régali en matière de sécurité.

Ça ne veut pas dire que c'est notre domaine exclusif. Et évidemment, la sécurité, c'est d'abord du vivre ensemble, c'est d'abord de l'attention aux autres, c'est d'ailleurs d'abord une forme d'observation, observation qui doit évidemment servir à apporter des éléments

qui nous seront utiles et en aucun cas, comme je vous le disais, à véhiculer des rumeurs qui sont de toute façon néfastes.

Lorsque l'on est témoin d'un fait de nature pénale, l'équilibre de notre société veut que l'on appelle les personnes chargées de le traiter. Et en aucun cas, les réseaux sociaux ne sont là pour traiter les faits de nature pénale. Donc en réalité, on ne recherche pas une solution on cherche peut-être à alimenter la source du problème.

Je vous invite juste à réfléchir là-dessus parce que c'est un sujet qui nous importe beaucoup. Lorsqu'il arrive très régulièrement que nous ayons à traiter des infractions pénales particulièrement graves, et vous évoquiez effectivement cette atteinte importante à des victimes à leur domicile, c'est contre-productif de lancer des rumeurs sur des affaires comme celle-ci parce qu'en fait, ça nous occupe à démonter la rumeur plutôt qu'à rechercher la vérité. Ça, c'est quelque chose de très important dont on n'a pas forcément conscience en réalité lorsque l'on publie un billet d'humeur ou tout simplement une réaction un petit peu épidermique sur un réseau social.

Dans le cas de Samuel Paty, je vous rappelle que c'est un faux témoignage, publié sur les réseaux sociaux, qui a enflé au point de devenir l'argument. Ce faux témoignage a été le déclencheur du passage à l'acte. Je pense que c'est quand même important d'avoir à l'idée que ce type de mensonge, ce type de rumeur, peut en réalité avoir des conséquences absolument dramatiques qui n'étaient pas évidemment envisagées par l'auteur de la rumeur, mais qui doivent désormais être absolument prises en compte parce qu'on ne peut pas dire qu'on ne savait pas. L'idée, c'est effectivement qu'on travaille ensemble et en bonne intelligence. Les habitants du 16e sont des gens impliqués. Donc c'est très intéressant pour moi d'avoir effectivement tous ces yeux, toutes ces oreilles et tous ces témoignages potentiels sur la réalité de la délinquance dans votre quartier.

Sans m'étendre, comment est-ce qu'on alerte la police, effectivement, lorsque l'on est témoin d'un fait qui vient de se produire, qui est en train de se produire, c'est-à-dire un flagrant délit, donc un fait de nature pénale. Je précise, une incivilité, c'est du ressort de la police municipale, 3975. Lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un délit, c'est du ressort de la police nationale et lorsqu'il est en train de se commettre et que vous êtes témoin, vous appelez le 17. Le 17, c'est un numéro d'urgence.

Le 17, c'est police secours. Donc lorsque je vous dis d'appeler le 17 lorsque vous êtes témoin d'un crime ou d'un délit, c'est essentiellement d'un crime ou d'un délit contre les personnes ou contre les biens, c'est-à-dire une agression, un cambriolage. Un trafic de stupéfiants, ça peut être uniquement une transaction de stupéfiants. Donc, le 17, absolument fondamental, numéro d'urgence. Donc tout ce qui n'est pas actuel, ça ne peut pas être communiqué au 17, ça ne présente aucun intérêt. Et par ailleurs, ça risque d'encombrer la ligne du 17.

En revanche, évidemment, je vais quand même vous dire ce que je dis aussi à mes équipes. Quand il y a un doute, il n'y a pas de doute. Si vous hésitez à appeler le 17, vous appelez le 17. Il vaut mieux se tromper et appeler trop.

Deuxième solution, lorsque l'infraction n'est pas actuelle, qu'elle est passée, parce que tout simplement, c'est quelque chose qu'on vous a rapporté ou bien parce que ça a cessé très vite. Dans ces cas-là, je vous invite à nous écrire sur la boîte mail du commissariat du 16ème que je vais vous donner si vous êtes prêts à douter. Il sera mis dans le compte rendu que vous pourrez ensuite regarder sur le site internet de la mairie :

commissariat-16@interieur.gouv.fr

On a pour objectif d'y répondre dans les deux à trois jours ouvrés.

Je suis très satisfaite de ça parce que c'est un contact constant qu'on a aussi avec les habitants.

Vous pouvez aussi, évidemment, venir avenue Mozart, puisque pour le coup, ça n'est pas très loin, le commissariat central du 7e arrondissement est implanté précisément dans ce quartier. Je sais que parfois, on me dit « oui, mais il y a beaucoup trop d'attente ». Ça dépend à quelle heure. Évidemment, il y a des horaires de plus forte affluence. Et puis, on peut organiser des rendez-vous. Des rendez-vous sont également pris sur l'autre site de la police du 16e, qui est donc rue de la Faisanderie. C'est notre service d'enquête qui a été totalement rénové, et qui désormais vous accueille dans des conditions absolument remarquables où vous pouvez aller déposer plainte ou, évidemment, solliciter des renseignements.

La seule différence avec l'avenue Mozart, c'est que la Faisanderie ne vous accueille pas 24 heures sur 24. Elle est ouverte 24 heures sur 24, mais pour le public, c'est uniquement dans les heures de bureau en semaine, alors que l'avenue Mozart vous accueille 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même quand la lumière décline un tout petit peu et qu'on a l'impression que c'est fermé. Ça ne l'est jamais, j'insiste.

Ça n'est jamais fermé. Vous pouvez toujours vous présenter à l'interphone, évidemment, et venir à tout moment déposer plainte ou demander un conseil. Vous trouvez refuge, évidemment, dans la pire des situations.

Voilà les moyens de nous contacter. Voilà ce que je peux vous proposer comme interaction avec la police nationale. Mais surtout, n'oubliez jamais que l'on ne peut pas être partout et que, nécessairement, on a besoin aussi de citoyens avisés, actifs et proactifs qui, effectivement, peuvent nous donner l'alerte et nous communiquer des renseignements, jamais sous couvert d'anonymat. Et des renseignements concernant un crime ou un délit ne sont en aucun cas de la délation, je le rappelle. C'est très important. C'est à l'inverse un acte de grand civisme.

Sébastien Nair : Merci, madame la commissaire. Je vais laisser la parole maintenant à Sokhna Diobaye, qui est notre cheffe de la police municipale dans le 16e.

Sokhna Diobaye : Bonsoir tout le monde. Madame Diobaye de la police municipale, qui est dans le 16e depuis le 1er janvier 2022. Les missions de la police municipale sont complémentaires à la police nationale. Nous intervenons beaucoup plutôt pour tout ce qui est incivilité. Par exemple, ici, sur Auteuil-Nord, on a beaucoup de points écoles pour aider à traverser les enfants. C'est des patrouilles également, pour être en contact avec les personnes à la rue. Également, est-ce que les riverains ne sortent pas les poubelles et les

mettent n'importe comment... Donc la police municipale a pour vocation de tranquilliser l'espace public. Et donc voilà, nous sommes à votre disposition.

Un Habitant : *Pourriez-vous dire un mot à propos des effectifs de la police nationale, la police municipale et nous dire aussi si vous considérez que ces effectifs sont satisfaisants ?*

Hélène Denéchère : Monsieur, au sujet des effectifs. La première chose, et ce n'est pas de la langue de bois, les effectifs, c'est aussi ce qu'on en fait. Donc moi, je vais vous donner les effectifs du commissariat du 16^e arrondissement. Mais il n'y a pas que les policiers du 16^e qui travaillent dans le 16^e. Il y a aussi d'autres effectifs, des policiers qui travaillent dans tout Paris et qui viennent aussi dans le 16^e.

Ceux du 16^e, qui ne travaillent que dans le 16^e, pour couvrir 24 heures sur 24 sur les missions de voie publique, les missions d'accueil du public et les missions de traitement judiciaire : j'ai 270 policiers. Sachant que ça n'est pas uniquement les policiers du 16^e qui travaillent dans le 16^e. Je le répète. Il y a aussi d'autres effectifs qui ne sont pas directement sous mon autorité, mais qui viennent nous renforcer régulièrement sur des services d'ordre ou, d'une manière générale, en sécurisation des secteurs qui le justifient le plus. Donc ça, ce sont sur les chiffres des effectifs.

S'agissant des chiffres de la délinquance, comme je vous le disais, les chiffres de la délinquance, c'est à la fois ce que la population porte à notre connaissance, donc les victimes qui déposent plainte, mais également ce que nous allons chercher de notre initiative. Typiquement, sur les trafics de stupéfiants, c'est rare qu'un délinquant vienne déposer plainte contre son dealer pour la qualité du produit. Évidemment, le stupéfiant, c'est typiquement une matière qui dépend exclusivement de l'initiative du policier.

Donc il y a à la fois ce que la population et les victimes nous révèlent et ce que nous révélons par notre activité. Je vous dis, et tout ça est parfaitement validé, parce que c'est public. Je parle sous caution.

Les statistiques retravaillées, consolidées, sont transmises directement au maire du 16^e arrondissement par les services de la préfecture de police. Et je suis évidemment systématiquement en copie. Ce sont des chiffres que je ne découvre pas, je ne cache pas. Et pourquoi ils sont consolidés ? Parce que tout simplement, moi, je prends des plaintes des gens qui viennent déposer plainte dans le 16^e. Comme vous le savez, c'est un guichet unique. Tout le monde a droit de venir déposer plainte dans le 16^e, même pour des faits dont ils ont été victimes dans le 15^e ou dans la 13^e. Et à l'inverse, il y a des gens qui ont été victimes dans le 16^e et qui vont aller déposer plainte ailleurs. Donc ça, moi, je n'ai pas la possibilité de le savoir.

C'est pour ça que c'est la préfecture de police qui réalise ces extractions de la logistique et qui me renvoie ensuite les chiffres corrigés, c'est-à-dire auxquels on a ôté les faits qui ne se sont pas passés chez moi et auxquels on a rajouté les plaintes prises ailleurs et commises chez moi. Donc tous les items de la délinquance dans le 16^e sont en baisse sur l'année 2024 comparé à l'année 2023. Tous.

Les cambriolages, c'est un sujet qui concerne beaucoup les habitants du 16^e. C'est vrai qu'il y en a beaucoup dans le 16^e, plus que dans d'autres arrondissements parisiens. Mais le 16^e

est un arrondissement très peuplé où il y a des habitants. La population du 16e, c'est la population de la ville de Toulon. Donc c'est une population qui est très concentrée. C'est une population très familiale. Et c'est aussi, parce qu'il y a un marqueur sociologique important, une population aisée. D'où le fait que beaucoup de vols se commettent singulièrement au préjudice des personnes plus aisées.

Tout ça, ce n'est absolument pas un jugement de valeur de ma part, c'est une constatation sociologique. Mais je pense que si on était cambrioleurs, on irait évidemment plus volontiers dans les quartiers aisés que dans les quartiers plus populaires. Donc évidemment, la sociologie du 16e génère effectivement une typologie de délinquance tout à fait différente.

Pour autant, ces chiffres sont en nette baisse. On a 20% de cambriolages en moins sur 2 ans, ce qui est une diminution très importante. Et on les élucide beaucoup.

On a des effectifs, notamment de voie publique et des effectifs d'investigation, qui sont très spécialisés sur ces sujets et qui ont développé des techniques très intéressantes. Notamment la BAC du 16e, dont je suis extrêmement fière, puisqu'on la constitue, on la compose avec des effectifs venant d'un petit peu partout, avec chacun aussi ses qualités professionnelles et personnelles. Et qui fait énormément d'interpellations en flagrant délit de voleurs.

Alors c'est évidemment le travail de la BAC, mais pas seulement parce qu'on a aussi une immense richesse dans le 16e. C'est, je le disais, une population qui est très à l'affût et qui donne l'alerte. Mais aussi les gardiennes et les gardiens auxquels je voudrais rendre hommage.

Et je vous demanderai aux uns et aux autres, si vous avez des gardiennes et des gardiens dans vos immeubles, de leur transmettre mes remerciements parce que c'est une richesse qui se perd, qui est encore importante dans le 16e. Ils veillent véritablement sur vous et sur vos biens lorsque vous n'êtes pas là. Et c'est là aussi une excellente connexion qui a été réalisée entre les gardiens et gardiennes du 16e et les policiers, notamment de la BAC.

Tous les chiffres sont en baisse. Sauf, de mémoire malheureusement, celui des violences aux personnes intra-familiales, c'est-à-dire les violences non-crapuleuses. Le 16e, malheureusement, n'échappe pas à la triste règle des violences intra-familiales, donc des violences très majoritairement commises à l'encontre des femmes, mais également des enfants. Alors si ce chiffre augmente, ne vous méprenez pas sur ce que je vais dire, c'est aussi un symbole positif, un signal positif. Ça veut dire aussi que ces faits sont davantage révélés quand ils sortent de l'intimité des familles et ça, je ne peux que m'en satisfaire.

S'agissant des stupéfiants... Alors ce n'est pas un débat juridique, c'est quand même quelque chose de très important, parce qu'effectivement c'est un délit pénal, ce n'est pas un crime. C'est un délit pénal. Évidemment, le trafic de stupéfiants est réprimé, le transport de stupéfiants est réprimé, la vente et la cession de stupéfiants également, et sa consommation également. Vous ne pouvez pas ignorer que sa consommation augmente dans tous les pans de la société, quels que soient les types de produits d'ailleurs, parce qu'il

Il y a une très forte hausse de la consommation de cocaïne, notamment dans les milieux très favorisés. Et notamment chez les cadres supérieurs.

Il y a aussi une sociologie différente notamment des consommateurs de cannabis, et évidemment une sociologie très différente des consommateurs des autres drogues de type héroïne, qui est une drogue de moins en moins chère, d'une qualité moindre également, et une drogue également qui engendre une dépendance physique beaucoup plus rapide, et qui est singulièrement beaucoup plus consommée par des populations plus vulnérables et plus pauvres. Comme le krach par exemple, qui est beaucoup plus marqué dans le nord de Paris, dans le nord-est de Paris que dans le 16ème. Donc c'est vraiment très anecdotique dans le 16ème.

Les consommateurs de stupéfiants, il y en a dans à peu près tous les milieux, et il y a beaucoup de consommateurs de stupéfiants dans le 16ème. Donc forcément, il y a des vendeurs. Et ça aussi, c'est en lien avec la sociologie du 16ème, on a des modes de consommation et des modes d'achat qui sont différents en fonction de son environnement social et de sa catégorie socioprofessionnelle.

Donc là où le consommateur de krach va acheter directement dans la rue, maintenant le 16ème, on va se faire livrer sous couvert d'une autre livraison ou d'une autre transaction. Donc c'est un travail qui est plus difficile, parce que c'est plus difficile à détecter, ça se fait sur des plateformes type Snapchat ou autre, qui effectivement facilitent la mise en contact et l'anonymat et la discrétion de ces transactions. Donc c'est un travail extrêmement difficile que nous réalisons pour autant, qui n'induit pas, pour le coup, à la différence de la consommation de krach, une insécurité directement dans la rue.

Vous savez, si vous avez fait la triste expérience de croiser un consommateur de krach, il a une attitude de zombie. Il est potentiellement extrêmement violent, parce que sa vie en dépend et qu'il est capable à peu près de tout pour obtenir sa consommation. Et la plupart du temps, les vendeurs de krach sont également des consommateurs de krach.

Évidemment, le tableau que je vous dresse là, ce n'est pas du tout dans le 16ème que ça se passe.

Sokhna Diobaye : Pour les effectifs de la police municipale : il y a 150 agents, parmi lesquels 75 policiers municipaux qui sont assermentés. Le reste sont des agents de surveillance des parcs et jardins et des bâtiments municipaux, ils interviennent également dans tout ce qui est gymnase, tout ce qui est municipal. Sur le 16ème, on fait souvent des missions conjointes avec la police nationale. Pour les vendeurs à la sauvette, les infractions routières également. On fait des contrôles de vitesse. Sur les axes limités à 30 et pour lesquels les conducteurs roulent à 50. Il y a beaucoup de contraventions. Nous sommes les premiers verbalisateurs dans tout Paris.

Nous travaillons également à faire respecter le code de la rue, qui est là surtout pour sécuriser les enfants, les personnes, les piétons sur la voie publique.

Il n'y a pas de commissariat pour la police municipale. Nous avons des implantations physiques, mais elles ne sont pas ouvertes au public. En revanche, vous pouvez nous appeler au 3975, ou alors passer par les mails, vous pouvez également écrire un mail à la

mairie d'arrondissement qui nous transmet les demandes. La police municipale, la plupart du temps, on est primo intervenant, parce qu'on est sur la voie publique. Quand on voit un événement qui se passe, bien sûr, nous intervenons. Nous faisons appel ensuite à la police nationale pour tout ce qui est délits et crimes.

Jérémy Redler : Juste un mot, parce qu'en introduction, j'expliquais l'importance que l'on donnait à la mairie du 16e à la sécurité. Et c'est aussi pour ces raisons qu'on arrive à avoir un bilan qui est plutôt positif. C'est qu'avec Gérard Gachet, on a fait de la sécurité une priorité de la mairie du 16e.

Avec Gérard Gachet, encore une fois, mon brillant adjoint à la sécurité. Nous nous sommes battus en 2024, comme nous nous battons chaque année, pour obtenir des caméras supplémentaires. Et en 2024, nous avons obtenu plus de 20 sites de caméras supplémentaires, avec 5 caméras à chaque fois par site. Et donc, nous avons obtenu plus de 100 caméras supplémentaires. On est l'arrondissement qui a obtenu le plus de caméras supplémentaires en 2024. On est loin devant les autres arrondissements. Encore une fois, pourquoi ? Parce qu'on s'est battu quotidiennement avec Gérard auprès du préfet de police, auprès de la maire de Paris, pour demander des caméras supplémentaires.

La commissaire vous disait qu'elle a des effectifs qui dépendent directement d'elle. Ce sont des effectifs du commissariat. Mais il y a aussi des unités transversales, des unités parisiennes qui dépendent de la préfecture de police.

Et notamment, j'ai fait plusieurs demandes auprès du préfet de police directement pour avoir des renforts d'unités parisiennes. Et nous avons par exemple la BAC parisienne, je ne parle pas de la BAC du commissariat du 16e, mais la BAC parisienne, qui maintenant est là nuit et jour, par exemple dans le bois de Boulogne et dans le 16e arrondissement. Nous avons aussi une brigade équestre, ce qui n'existait pas avant, qui a élu domicile dans le 16e, dans le bois de Boulogne, à notre demande. C'est récent, ça a quelques semaines.

Et donc maintenant, la brigade équestre va être dans le 16e arrondissement et un quart des effectifs de la brigade équestre parisienne, je ne sais pas si vous vous rendez compte, un quart, ce qui est énorme, va être affecté au 16e arrondissement. Concernant la police municipale, nous avons également demandé des effectifs supplémentaires alors que nous avons atteint déjà les objectifs qui nous avaient été alloués jusqu'en 2026, jusqu'à la fin du mandat.

Nous avons fait énormément, notamment aux abords des écoles, beaucoup de carrefours ont été sécurisés. Vous l'avez peut-être remarqué, beaucoup de places de stationnement ont été supprimées aux abords des passages piétons. La suppression des places de stationnement aux abords des passages piétons, qui est une meilleure visibilité, c'est pour sécuriser les carrefours.

Et voilà. Et quand il y en a besoin, nous n'avons pas peur de saisir la maire de Paris, le conseil de Paris ou tout simplement le préfet de police, qui, encore une fois, répond tout le temps favorablement à nos demandes et même parfois directement au ministre de l'Intérieur, parce que nous souhaitons que la sécurité soit une priorité. Merci.

Habitant : Est-ce la Police Municipale qui est en charge des points à l'école pour faire traverser les enfants ?

Sokhna Diobaye : Oui c'est la police municipale.

Habitante : Sur la sécurité routière. Vous dites que c'est une priorité de la mandature. Mon fils, il y a quelques mois, s'est fait renverser par une voiture juste un peu avant le commissariat. Heureusement, sans mal. Il a quand même été projeté à deux mètres et la voiture a perdu son parechoc. Mais lui, il n'a rien arrivé. On arrive toujours à la même conclusion : les vélos et les voitures, c'est assez difficile de les faire cohabiter sur les mêmes rues. Mais la solution est quand même assez connue : il y a des pistes cyclables, la mairie de Paris pousse beaucoup dans ce sens et la Mairie du 16e, globalement, depuis des années, fait tout ce qu'elle peut avec une énergie de dingue pour aller contre...

Jérémy Redler : Je vous répondrai dans un instant.

Habitant : Je voudrais savoir les chiffres de la BAC ?

Sokhna Diobaye : Je vais commencer par répondre sur les points écoles. Dans le 16e, nous avons 19 points écoles qui ont été répertoriés avec l'autorité du SARGAF comme étant des points écoles dangereux. Sur ces points écoles, 11 sont dotés de vacataires. C'est les messieurs que vous voyez avec les gilets jaunes qui font traverser les écoliers. Alors, par ailleurs, ces effectifs, donc ces vacataires en école, sont trois fois doublés par les effectifs de la police municipale lorsque nous jugeons que le carrefour est très dangereux, que le seul vacataire n'arrive pas à assurer la sécurité dans un hôpital.

Ensuite, pour la police municipale. Donc la police municipale, pour le savoir, dans le 16e, la police municipale intervient de 7 heures à minuit. Et ensuite, il y a, comme à la police nationale, une police municipale qui fait tout Paris, qui travaille 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Donc, en plus des effectifs qui sont sur le 16e, on a des effectifs qui viennent également, qui travaillent sur tout Paris et qui travaillent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Et puis donc, sur l'armement, c'est une volonté politique qui ne dépend pas de moi.

Jérémy Redler : Sur la piste cyclable. D'abord, je veux vous dire, que le 16e arrondissement en 2024 sera l'arrondissement qui aura créé le plus de pistes cyclables et qui aura le linéaire le plus important de pistes cyclables à Paris.

Deuxièmement, moi, je ne suis pas du tout opposé aux pistes cyclables, bien au contraire, et la Mairie de Paris pourra vous le dire. Moi, je suis juste pour la bonne cohabitation de tous les usages. Je ne suis pas pour la création de pistes cyclables et la suppression de l'ensemble des voitures. Dans le 16e, il y a aussi des gens qui ont besoin de leurs voitures, et il faut aussi penser à eux.

Vous voyez, sur l'avenue Paul Doumer, la mairie de Paris m'avait proposé des pistes cyclables qui supprimaient 300 places de stationnement. Je ne sais pas si vous réalisez ce que c'est pour les gens qui habitent là, pour les personnes âgées qui ont 90 ans, pour les femmes avec enfants, les hommes avec enfants aussi, évidemment, et pour tous ceux qui ont besoin de leurs voitures.

Et puis, plus globalement, pour les commerçants aussi, qui ont besoin de se faire livrer, pour les restaurateurs qui ont besoin qu'on puisse aller chez eux, pour les cliniques. Il y a beaucoup de cliniques dans le coin ou de camions médicaux. C'est vrai qu'on part de loin, peut-être, mais on fait beaucoup.

Vous le savez, la sécurité, en matière de sécurité, chaque minute compte, chaque seconde compte. Et donc quand des effectifs de police ont besoin de partir de l'avenue Mozart pour se libérer, qui est déjà une avenue qui est assez encombrée, si en plus on doit supprimer des voies de circulation, elles seront encore plus encombrées. Et c'est le cas au quotidien, d'ailleurs ce n'est pas que l'avenue Mozart.

Hélène Denéchère : Il y avait une question sur la BAC. Alors, je ne vais pas vous y répondre, en tout cas pas comme vous vous y attendez. Non, je ne vous donnerai pas l'effectif des BAC du 16e, puisqu'il y a une BAC jour et une BAC nuit, je ne vous donnerai pas leur effectif pour des raisons évidentes, parce que, pour avoir travaillé à Dreux, j'ai connu l'époque où on nous comptait à la sortie du commissariat. Donc, il n'est pas question, évidemment, si je n'ai pas vocation à être publique, je vous demande juste de me faire confiance sur la manière dont ils sont organisés.

Parce que ça, c'est mon métier. En plus de venir faire des réunions avec les habitants, mon métier au quotidien, c'est quand même de gérer l'organisation d'un commissariat. C'est une PME, un commissariat. C'est une PME, exactement. Et c'est ce que je vous disais en aparté. Je vous remercie. Ce qui compte, ce n'est pas forcément l'effectif, c'est les gains de productivité qu'on peut réaliser, même en période de déclin des effectifs. Puisque, moi, la spécialité de ma PME, c'est que son carburant, c'est l'argent public. L'argent public que vous donnez, que je donne en payant des impôts. Donc, évidemment, on doit aussi traiter avec parcimonie. Et l'idée, c'est toujours d'améliorer le service public policier rendu à la population. Et pour ça, on peut rechercher des gains de productivité. Ce mot est horrible, parce qu'évidemment, je ne traite pas de matière première.

Et notre travail, c'est évidemment de l'humain. Mais en réalité, on a trouvé des boîtes d'organisation et notamment une réforme des cycles horaires. Pour répondre à votre question, on a une BAC dans le 16e jour et nuit. Une BAC, ça ne veut pas dire une voiture de BAC. C'est un service de BAC.

C'est une brigade anticriminalité qui fonctionne 23h sur 24. On ne vous dira pas à quelle heure elle fonctionne. C'est évidemment une heure qui a été habilement choisie, qui n'est évidemment pas l'heure la plus criminogène de la journée.

Donc, ne vous inquiétez pas, il y a pas mal de ce qu'on appelle des BAC. J'ai des BAC, et des BAC-euses, puisque je suis aussi très fière de ça. On a une BAC qui ressemble à la population et qui est extrêmement discrète. C'est aussi pour ça que je ne vous dis pas combien ils sont. Sincèrement, je vous mets au défi de les reconnaître. Parce que quand je suis arrivée dans le 16e arrondissement, je ne vous cache pas qu'il m'est arrivé parfois de les croiser et de ne même pas les reconnaître.

Merci à tous. Après-demain jeudi, c'est le conseil de quartier aussi sur la sécurité et la prévention à Auteuil Sud pour ceux qui sont un peu sur les marges d'Auteuil Nord et Auteuil Sud ou à la frontière. Ça peut être aussi intéressant pour vous.

Sébastien Nair : Merci à tous, merci à Madame la Commissaire pour ce discours très intéressant. A très bientôt.